

Communiqué de presse
13 juillet 2023

L'interdiction de boire l'eau du robinet est levée à Groix

Le 6 juillet dernier, la préfecture du Morbihan et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ordonnaient l'interdiction de boire l'eau du robinet à Groix. Les derniers prélèvements permettent un retour à la normale dès ce soir.

Suite au taux élevé de trihalométhanes (THM) détecté sur le réservoir de Créhal à Groix jeudi 6 juillet la préfecture du Morbihan, et l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) avaient prescrit immédiatement l'interdiction de consommer l'eau du robinet pour la boisson sur la totalité de la commune de Groix jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble des actions mises en œuvre par Lorient Agglomération avec l'appui de l'Agence régionale de santé (ARS) dès le 7 juillet pour rétablir dans les meilleurs délais la potabilité de l'eau au niveau de l'unité de Créhal, permet de revenir dès ce soir à une situation normale puisque le prélèvement en date du 12 juillet affiche un taux de TMH en accord avec le Code de la santé publique.



L'eau du robinet peut donc désormais être bue comme à l'accoutumé. Lorient Agglomération et l'Agence régionale de santé poursuivent le suivi renforcé de la qualité de l'eau potable à Groix.

Une information a été envoyée par SMS aux abonnés du service de l'eau sur l'île.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

